



# FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

*En affaires pour vos affaires*<sup>MC</sup>



## COVID-19 et votre PME : les derniers développements Mises à jour sur la COVID-19 avec l'Agence de la Santé Publique du Canada



Des réponses à vos questions, 28<sup>ème</sup> édition

L'information contenue dans ce webinaire  
est à jour en date du 9 juin 2021

# Votre équipe d'experts



**Jasmin Guénette**  
Vice-président, Affaires nationales



**Jean-Marc Usher**  
Chef, Ressources aux Entreprises, Québec

# Principaux sujets couverts aujourd'hui

1. Présentation de l'ASPC
2. Séance de questions-réponses avec l'ASPC
3. Mise à jour du fédéral
4. Mise à jour du Québec
5. Séance de questions-réponses avec la FCEI

# Nos invités spéciaux



Public Health  
Agency of Canada

---

Agence de la santé  
publique du Canada

**Martin Joyal,**

Directeur général, Agence de la Santé Publique du Canada

**Kerry Robinson**

Directrice générale associée, Agence de la Santé Publique du  
Canada



# Séance d'information à l'intention des membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

## Vaccination et entreprise

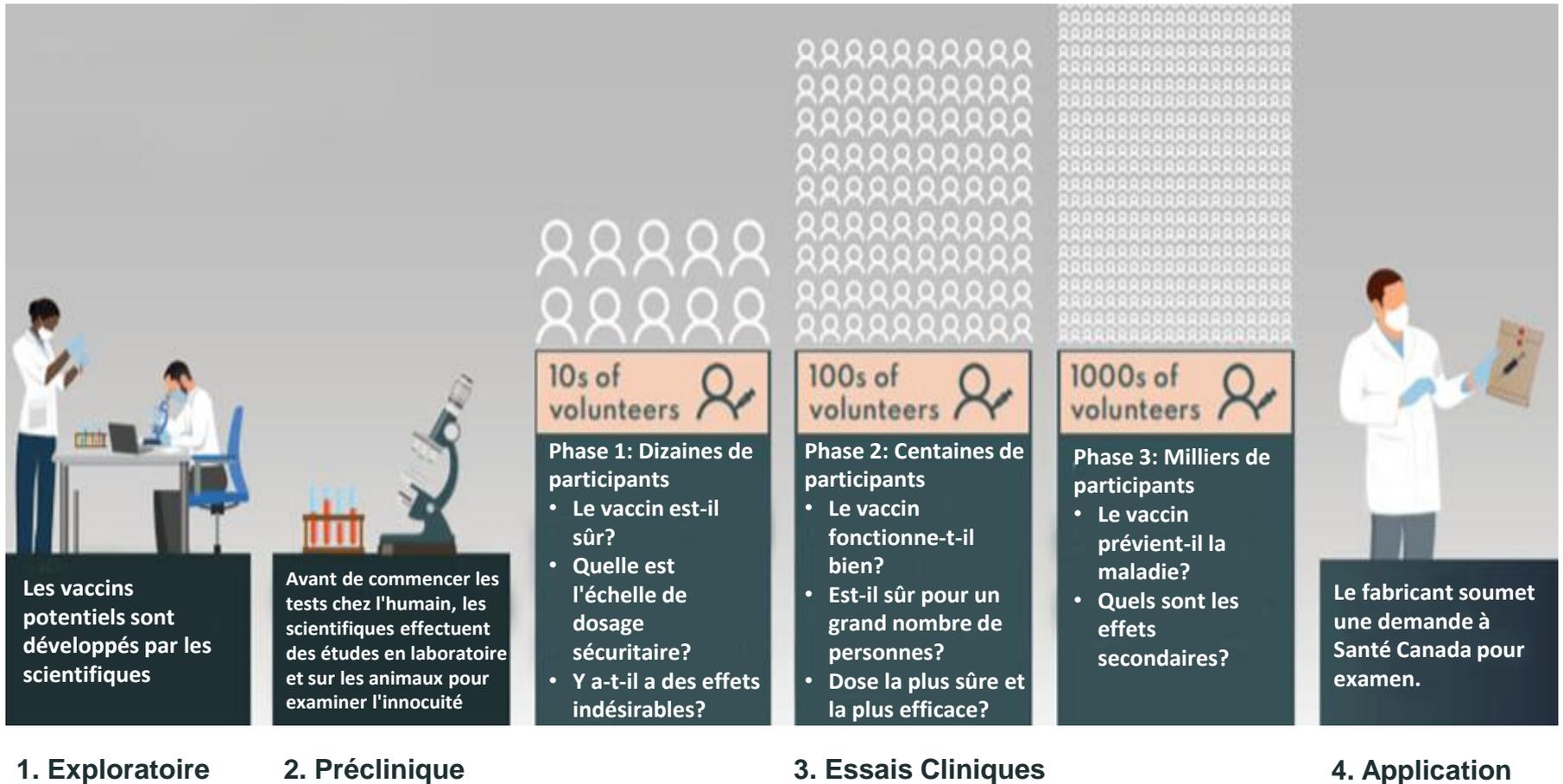
Printemps – été 2021



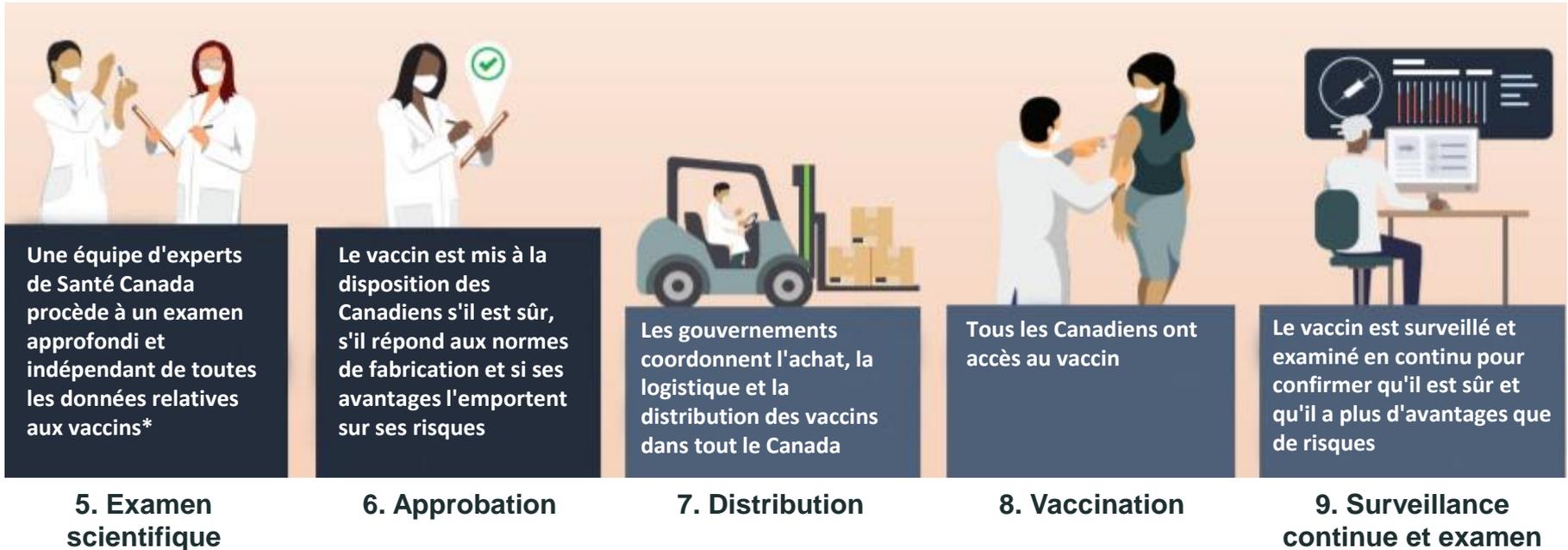
# Le plan d'immunisation du Canada est composé de sept éléments clés



# Aperçu du processus de développement et d'approbation des vaccins au Canada (1 de 2)



## Aperçu du processus de développement et d'approbation des vaccins au Canada (2 de 2)



Pour les vaccins liés à la COVID-19, Santé Canada utilise un processus accéléré qui permet aux fabricants de soumettre leurs données au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles et aux experts de Santé Canada de commencer le processus d'examen dès que possible. **Les vaccins seront seulement autorisés lorsque nous aurons toutes les preuves nécessaires.**

## Calendrier

- **Décembre :**

- \* Lancement du Centre national des opérations, fournisseur national de services logistiques, et établissement de points modèles d'administration des vaccins partout au Canada à des fins de formation.

- \* Début de la vaccination des populations prioritaires.

- **Printemps :** administration de la première dose de vaccin à toutes les personnes admissibles (âgées de 12 ans et plus).

- **Été – début de l'automne :** administration de la deuxième dose à toutes les personnes admissibles.

**Fin 2021 :** achèvement de la campagne de vaccination contre la COVID-19. Continuer d'évaluer la nécessité d'administrer des doses de rappel supplémentaires.

## Directives et mises à jour sur les vaccins approuvés



## Rôle de l'industrie et du secteur privé

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans le déploiement du vaccin.

Les principaux moyens par lesquels le secteur des affaires soutient le déploiement sont les suivants :

- Être des leaders en matière de responsabilité sociale des entreprises et de diffusion des messages sur l'importance de la vaccination;
- Appuyer un mouvement visant à encourager les employés admissibles à se faire vacciner;
- Offrir des congés payés pour la vaccination des employés;
- Soutenir l'administration des vaccins là où les capacités existent, ce qui permet d'accélérer la vaccination de masse et d'alléger la pression sur le système de santé.

Les partenariats entre le secteur des affaires et les différents ordres de gouvernement, ainsi que les initiatives menées par l'industrie, continuent de jouer un rôle important dans le déploiement du vaccin.

## **Appel à l'action : Soyez un ambassadeur ou une ambassadrice de la vaccination contre la COVID-19**

**Informez les autres** : Aidez-nous à partager avec vos communautés des renseignements crédibles relatifs à la COVID-19 concernant les vaccins et la santé publique (trousse à outils pour [sensibilisation](#) / [multilingue](#)).

**Soutenez des pratiques saines** : Alors que la distribution des vaccins est mise de l'avant, donnez l'exemple en continuant à suivre les bonnes pratiques de santé publique pour vous protéger contre la COVID-19 et encouragez les membres de votre communauté à en faire de même.

**Pensez local** : Votre autorité locale de santé publique détermine quelles sont les mesures appropriées au sein de votre communauté, alors « pensez local » et suivez les conseils des autorités de santé publique de votre région.

## Directives pour les entreprises et les lieux de travail



Centre canadien d'hygiène et de  
sécurité au travail (CCHST)  
<https://www.cchst.ca/products/publications/covid19-tool-kit/>



### Documents d'orientation

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation.html>

### Ressources de sensibilisation

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

### Plan de vaccination contre la COVID-19

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada/plan-vaccination-canada-contre-covid-19.html>

## Questions et réponses

Étant donné l'orientation du webinaire, nous vous encourageons à poser des questions sur les sujets suivants :

- Le déploiement des vaccins
- Les variants préoccupants
- La mésinformation et la désinformation au sujet des vaccins.

# Notre engagement

L'information change rapidement et nous mettons à jour régulièrement notre site [fcei.ca/covid19](https://fcei.ca/covid19).

Nous répondrons à autant de questions que possible aujourd'hui et vos commentaires et questions nous serviront à alimenter notre FAQ et à faire pression sur les gouvernements.

Si vous avez une question qui reste sans réponse, appelez-nous au 1-833-568-3234 ou posez-la sur notre site [fcei.ca/covid19](https://fcei.ca/covid19).



# Conseil important

Conservez dans un registre les informations importantes concernant votre entreprise (exemples : décisions de fermer/ouvrir, factures payées/repoussées, conversations importantes avec vos employés, vos fournisseurs ou des agents du gouvernement, vos propres réflexions sur votre entreprise).

Vous pourrez en avoir besoin quand la crise sera passée.

# Quoi de Neuf - Fédéral

## Les demandes de CUEC recommenceront à être traitées

- Les demandeurs de la majoration de 20 000 \$ qui ont été préalablement avisés de soumettre des renseignements supplémentaires seront graduellement contactés par leur institution financière à partir du 3 juin 2021.
- Si vous êtes l'un de ces demandeurs, veuillez attendre que votre institution financière communique avec vous pour vous expliquer comment procéder. Malheureusement, appeler votre institution financière ou Exportation et développement Canada n'accélérera pas votre demande.
- Nous vous recommandons toutefois de vous mettre en contact avec un représentant de votre institution financière afin qu'il puisse suivre votre demande.

### Dates limites prochaines du programme CUEC

#### Pour les demandeurs existants sous le volet des dépenses non reportables :

- La date limite pour soumettre les documents requis est le **14 juillet 2021**
- La date limite pour resoumettre les documents requis est le **3 septembre 2021**

#### Pour les demandeurs de la majoration de 20 000 \$ qui doivent soumettre des renseignements supplémentaires concernant leur numéro d'entreprise :

- La date limite pour fournir les renseignements supplémentaires concernant votre numéro d'entreprise est le **20 août 2021**

#### Pour les demandeurs de la majoration de 20 000 \$ qui doivent rétablir leur admissibilité sous le volet des dépenses non reportables :

- La date limite pour soumettre les documents requis est le **16 septembre 2021**
- La date limite pour resoumettre les documents requis est le **17 octobre 2021**

Le PCSTT et le PCE sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2021

# Quoi de Neuf au Québec ?



Depuis le 7 juin, au Québec, il n'y plus aucune zone **rouge**. La province est divisée en trois zones : **verte**, **jaune** et **orange**.

## Bon à savoir

Entreprises privées :

- Accès à une trousse de tests rapides.

Outil supplémentaire qui s'ajoute aux tests de dépistage de la [COVID19](#) au Québec.

## Dépistage de la COVID-19 en entreprise

Tests rapides disponibles  
Informez-vous : [Québec.ca/testsrapides](https://quebec.ca/testsrapides)

Votre gouvernement

Québec



## PASSAGE DE PLUSIEURS RÉGIONS AU PALIER VERT AU 7 JUIN 2021

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CÔTE-NORD ET NORD-DU-QUÉBEC

### RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DANS LES DOMICILES PRIVÉS



- Maximum 10 personnes ou occupants de 3 résidences (distanciation et masque)

### ACTIVITÉS DE NATURE ÉVÉNEMENTIELLE OU SOCIALE DANS UNE SALLE LOUÉE OU UN LIEU PUBLIC



- À l'extérieur : maximum 50 personnes (distanciation)
- À l'intérieur : maximum 25 personnes (distanciation et masque)

### BARS ET RESTAURANTS



- Maximum 10 personnes ou occupants de 3 résidences par table

### SPORTS ET LOISIRS



- À l'extérieur : maximum 50 personnes (avec contacts brefs)
- À l'intérieur : maximum 25 personnes (avec contacts brefs)



Préalerte!

## PASSAGE DE PLUSIEURS RÉGIONS AU PALIER JAUNE AU 7 JUIN 2021

BAS-SAINT-LAURENT\*, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
ET MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

\* À l'exception des MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques qui passent au palier orange

### RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS



- Limités aux occupants de 2 résidences différentes à l'intérieur
- Permis sur les terrains privés et les balcons pour un maximum de 8 personnes ou pour les occupants de 2 résidences différentes à l'extérieur

### LIEUX PUBLICS



- Restaurants : ouverts, les occupants de 2 résidences privées peuvent partager la même table
- Bars : ouverts, sous certaines conditions
- Lieux récréatifs ou touristiques : ouverts

### MILIEUX SCOLAIRES

TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT



- Ouverts

### SPORTS ET LOISIRS



- À l'intérieur : 12 personnes au maximum avec supervision
- À l'extérieur : 12 personnes au maximum (avec contacts de courte durée)
- À compter du **11 juin 2021**, les activités extérieures supervisées seront permises en groupes allant jusqu'à 25 personnes

### DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX



- Déplacements pourront reprendre

Votre  
gouvernement

Québec 



## PASSAGE DE PLUSIEURS RÉGIONS AU PALIER ORANGE AU 7 JUIN 2021

ESTRIE, MONTRÉAL, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET LAVAL

### RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS



- Permis sur les terrains privés et les balcons pour un maximum de 8 personnes ou pour les occupants de 2 résidences différentes à l'extérieur
- Interdits à l'intérieur

### LIEUX PUBLICS



- Restaurants : ouverts, maximum de 2 personnes par table, provenant d'adresses différentes (peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur). Les occupants d'une même résidence privée peuvent être ensemble à la même table
- Bars : fermés. À compter du **11 juin 2021**, les terrasses extérieures pourront accueillir la clientèle, sous certaines conditions
- Lieux récréatifs ou touristiques : ouverts, pour la plupart

### MILIEUX SCOLAIRES

À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT



- Ouverts, présence en classe pour les élèves du secondaire (aucune alternance)

### SPORTS ET LOISIRS



- À l'intérieur : seul, à deux ou occupants d'une même résidence privée, activités sans contacts, permis dans tous les lieux ouverts
- À l'extérieur : 12 personnes au maximum (sans contacts)
- À compter du **11 juin 2021**, les activités extérieures supervisées seront permises en groupes allant jusqu'à 25 personnes

### DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX



- Déplacements peuvent reprendre

# Programmes de soutien

## Québec

Programme : Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

- Prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ avec un taux d'intérêt de 3 %,
- Moratoire sur le remboursement du capital et des intérêts jusqu'au 1er septembre 2021, possibilité d'un moratoire additionnel de 12 mois sur le remboursement du capital,
- Amortissement du prêt sur 36 mois suivant le moratoire, possibilité d'amortir le remboursement du prêt jusqu'à 60 mois suivant le moratoire. **Pour faire une demande pour le PAUPME, vous devez contacter votre [MRC](#).**

Programme : Pour des demandes de 50 000 \$ ou plus, consultez la page Web du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises ([PACTE](#)) administré par Investissement Québec.

**Admissibilité :** L'entreprise doit être en activité au Québec depuis au moins six mois, être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture, être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités, avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.

**Date limite de dépôt :** Demandes toujours en cours, date de fin inconnue.

[Renseignements additionnels sur le programme](#)

# Programmes de soutien

## Québec

Programme : Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

**Soutien** : Il s'applique aux prêts accordés dans le cadre du PAUPME & du PACTE à compter du **1er octobre 2020** et couvre la portion des frais fixes admissibles non réclamée dans le cadre d'un autre programme gouvernemental et déboursée pour la période de fermeture visée. La partie subvention du prêt pourra atteindre 100 % des frais fixes admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture. Il ne pourra excéder 80 % du montant du prêt octroyé dans le cadre des deux programmes.

**Admissibilité** : Pour être admissibles, les établissements doivent :

- être visés par un ordre de fermeture afin de protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- avoir cessé, conformément à un décret ou à un arrêté ministériel, leurs activités, en tout ou en partie, pour une période :
  - *d'au moins dix jours durant un même mois, au cours d'octobre, de novembre ou de décembre 2020 ou bien de janvier 2021,*
  - *d'au moins sept jours durant un même mois, à compter de février 2021.*

# Programmes de soutien

## Québec

### Programme : Aide à certaines entreprises du secteur touristique

**Soutien** : Dans le cadre du programme PAUPME, les entreprises **d'hébergement touristique de quatre chambres ou plus** (dans la partie commerciale de l'immeuble) et **les agences de voyages** bénéficient des avantages suivants :

Possibilité de convertir en remise de prêt 40 % du montant remboursé (capital et intérêts) au cours des 24 premiers mois suivant le début du remboursement jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par établissement, moratoire de 12 mois sur le remboursement du capital et des intérêts, possibilité d'amortir le remboursement du prêt jusqu'à 60 mois après le moratoire.

**Admissibilité** : Pour être admissibles, les entreprises d'hébergement touristique de quatre chambres ou plus (dans la section commerciale de l'immeuble) doivent être inscrites sur le site Internet Bonjour Québec.

Pour être admissibles, les agences de voyages doivent détenir l'un des permis suivants délivrés par l'Office de la protection du consommateur du Québec : Licence générale d'agent de voyages, Licence restreinte d'agent de voyages (organisateur de voyages d'aventure), permis restreint d'agent de voyages (pourvoirie).

Les agences de voyages ne sont pas tenues de s'inscrire sur le site Bonjour Québec.

[Renseignements additionnels sur le programme](#)

# Quoi de Neuf au Québec ?

Nous continuerons d'augmenter la pression sur le Québec  
Les PME du Québec ont besoin de soutien pour traverser la  
pandémie : [Une pétition est disponible](#)



**LES PME DU QUÉBEC VEULENT  
CONTRIBUER À LA RELANCE:  
IL FAUT LES ÉCOUTER.**

La COVID-19 et les mesures sanitaires continuent d'ébranler les PME du Québec. Pour traverser la crise, les entreprises auront besoin d'un meilleur soutien et de plus de souplesse de la part du gouvernement.  
Aidez-les à se faire entendre.

**SIGNER LA PÉTITION**



# ANNEXE

## Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) SUITE

**Nouveauté** – À compter du **15 mai 2021**, les entreprises qui déposeront une demande dans le cadre de l'AERAM pourront être admissibles à la partie subvention du prêt pour couvrir les frais fixes déboursés durant **les trois mois précédant le mois du dépôt** de la demande lors du mois du dépôt de la demande ainsi que pendant les mois suivants. **Le montant du prêt consenti sera calculé de manière à couvrir les besoins en fonds de roulement avant le 30 juin 2021.**

**Bonification pour la reprise des activités** : Une entreprise pourrait se prévaloir d'une nouvelle aide financière additionnelle d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de couvrir ses besoins en liquidités, pour une aide totale atteignant 150 000 \$.

**Pour les entreprises fermées pendant 90 jours ou moins** : Le montant maximal additionnel qui pourra être versé s'élève à 15 000 \$ par établissement. Ce soutien supplémentaire devra couvrir des frais fixes déboursés le mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

**Pour les entreprises fermées pour une période de 91 à 180 jours** : Le montant maximal additionnel qui pourra être versé correspond à 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra couvrir des frais fixes déboursés les deux mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

**Pour les entreprises fermées pour une période de plus de 180 jours** : Le montant maximal additionnel qui pourra être versé correspond à 45 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra couvrir des frais fixes déboursés les trois mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

## Le plan de déconfinement :

### PLUSIEURS CHANGEMENTS DE PALIERS À COMPTER DU 7 JUIN 2021

#### ZONE ORANGE

#### LES RÉGIONS OU SECTEURS SUIVANTS PASSENT EN ZONE ORANGE :

- Montréal
- Laval
- MRC du Granit (Estrie)
- MRC de Beauce-Sartigan, de L'Islet, de Montmagny et de Robert-Cliche (Chaudière-Appalaches)
- MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et Les Basques (Bas-Saint-Laurent)

#### Préalerte!

#### LES RÉGIONS OU SECTEURS SUIVANTS PASSENT EN ZONE JAUNE :

- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Mauricie et Centre-du-Québec
- MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de Matane (Bas-Saint-Laurent)

#### Vigilance!

#### LES RÉGIONS SUIVANTES PASSENT EN ZONE VERTE :

- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec

# Restrictions imposées aux entreprises

|                             | <b>CB</b><br><i>(En place jusqu'au 15 juin)</i>  | <b>AB</b><br><i>(En date du 10 juin)</i>   | <b>SK</b><br><i>(En place jusqu'au 20 juin)</i>  | <b>MB</b><br><i>(En place jusqu'au 12 juin au moins)</i>  |
|-----------------------------|--|--|--|---|
| Grands événements           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements assis à l'extérieur: 50 personnes</li> <li>✓ Rassemblements assis à l'intérieur : 10 personnes</li> <li>✗ Les grands événements ne sont pas autorisés</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements sociaux à l'extérieur : 20 personnes</li> <li>✓ Grand événements extérieurs organisés: 150 personnes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements à l'extérieur : 50 personnes</li> <li>✓ Rassemblements à l'intérieur : 10 personnes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Pas autorisé</li> </ul>  |
| Restrictions de voyage      | Les déplacements non-essentiels entre les régions soumises à des mesures de santé publique ne sont pas autorisés.  | Les déplacements non essentiels doivent être évités  | Les déplacements non essentiels doivent être évités  | Les déplacements non essentiels doivent être évités (quarantaine de 14 jours après un voyage international ou interprovincial)  |
| Restaurants                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner à l'intérieur et à l'extérieur pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes</li> <li>✓ Service de boissons alcoolisées jusqu'à 22 h</li> <li>✓ Plats à emporter et livraisons</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner à l'intérieur (jusqu'à 6 personnes par table)</li> <li>✓ Dîner en terrasse (jusqu'à 6 personnes par table)</li> <li>✓ Plats à emporter et livraisons</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner à l'intérieur (jusqu'à 6 personnes par table)</li> <li>✓ Dîner en terrasse (jusqu'à 6 personnes par table)</li> <li>✓ Plats à emporter et livraisons</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Dîner à l'intérieur</li> <li>✗ Dîner en terrasse</li> <li>✓ Plats à emporter et livraisons</li> </ul>  |
| Commerce de détail          | ✓ Occupation limitée sur la base de 5 m <sup>2</sup> d'espace par personne   | ✓ Capacité limitée à 33 %  | ✓ Capacité limitée à 50 % (grands magasins : capacité limitée à 25 %)  | ✓ Capacité limitée à 10 % (ou 100 personnes, le chiffre le plus bas étant retenu)   |
| Services personnels         | ✓ Autorisé   | ✗ Pas autorisé   | ✓ Taux d'occupation des clients limité à 50%.  | ✗ Pas autorisé  |
| Centres sportifs et loisirs | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Entraînement en salle (haute intensité)</li> <li>✓ Entraînement en salle (faible intensité)</li> <li>✓ Entraînement de groupe à l'extérieur</li> <li>✓ Entraînement individuel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Les gymnases doivent fermer</li> <li>✗ Entraînement de groupe à l'intérieur ou à l'extérieur</li> <li>✗ Formation individuelle</li> </ul>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les gymnases sont ouverts - il faut maintenir la distanciation physique</li> <li>✓ Entraînement de groupe (groupe de 8 personnes ou moins)</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Les gymnases doivent fermer</li> <li>✗ Entraînement de groupe en salle</li> <li>✗ Formation individuelle</li> <li>✗ Réunions en plein air avec des membres extérieurs à votre résidence</li> </ul> |

## Restrictions imposées aux entreprises

|                        | ON<br>(En date du 11 juin.)   | QC<br>(En date du 11 juin)  |
|------------------------|---|---|
| Grands événements      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Rassemblements à l'intérieur : non autorisés</li> <li>✓ Rassemblements à l'extérieur : 10 personnes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jusqu'à 2 500 personnes, 250 personnes par section (avec des restrictions en place)</li> </ul>   |
| Restrictions de voyage | Les déplacements non essentiels doivent être évités   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'interdiction de voyager entre les régions est levée</li> </ul>   |
| Restaurants            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Dîner à l'intérieur</li> <li>✓ Dîner en terrasse (jusqu'à 4 personnes par table)</li> <li>✓ Plats à emporter et livraisons</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner à l'intérieur avec mesures en place (zones orange et jaune)</li> <li>✗ Dîner à l'intérieur (zone rouge)</li> <li>✓ Ouverture des terrasses extérieures du restaurant (zone rouge)</li> <li>✗ Dîner en terrasse (zone rouge)</li> </ul> |
| Commerce au détail     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commerces non essentiels : capacité maximale de 15 %</li> <li>✓ Commerces essentiels : capacité maximale de 25 %</li> <li>✓ Ramassage en bordure de rue</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avec des restrictions de capacité d'accueil et des mesures de distanciation physique/de santé publique</li> </ul>  |
| Services personnels    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Non autorisé</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur rendez-vous uniquement</li> <li>✓ Avec des restrictions de capacité d'accueil et des mesures de distanciation physique/de santé publique</li> </ul>  |
| Centres sportifs       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entraînement de groupe (extérieurs)</li> <li>✓ Entraînement individuel</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Zone jaune et orange ouvertes avec des restrictions (capacité, distanciation physique)</li> <li>✗ Zone rouge fermée</li> </ul>   |

# Restrictions imposées aux entreprises

|                        | <b>NB</b><br>(En date du 7 juin)  | <b>NE</b><br>(En date du 2 juin)   | <b>IPE</b><br>(En date du 6 juin)  | <b>TNL</b><br>(En date du 15 juin)   |
|------------------------|---|--|--|--|
| Grands événements      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements à l'extérieur : maximum de 50 personnes avec distanciation physique.</li> <li>✓ Rassemblements à l'intérieur: maximum de 20 personnes.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements à l'extérieur : maximum de 10 personnes</li> <li>✗ Rassemblements à l'intérieur</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements à l'extérieur : maximum de 200 personnes avec distanciation physique.</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rassemblements extérieurs officiels : maximum de 150 personnes avec distanciation physique</li> <li>✓ Rassemblements extérieurs personnels : maximum de 30 personnes</li> <li>✓ Rassemblements intérieurs et <a href="#">bulle de 20 personnes</a> seulement</li> </ul> |
| Restrictions de voyage | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Aucun voyage non essentiel à destination ou en provenance du Nouveau-Brunswick (quarantaine de 14 jours après un voyage interprovincial),</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Aucun voyage non essentiel à destination ou en provenance de la Nouvelle-Écosse (quarantaine de 14 jours après un voyage interprovincial).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Aucun voyage inutile vers ou depuis l'île (quarantaine de 14 jours après un voyage interprovincial).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Aucun voyage non essentiel vers ou en provenance de TNL (quarantaine de 14 jours après un voyage interprovincial).</li> </ul>   |
| Restaurants            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner en personne (limite de capacité basée sur la capacité à maintenir la distanciation physique)</li> <li>✓ Dîner en terrasse (limiter la capacité à 50 %)</li> <li>✓ Plats à emporter et livraison</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Dîner en personne</li> <li>✓ Dîner en terrasse : maximum de 10 personnes</li> <li>✓ Plats à emporter et livraison</li> </ul>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner en personne et en terrasse (capacité limitée, tables de 20) - fermeture à minuit</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dîner en personne (limiter la capacité à 50 % et maintenir la distanciation physique)</li> <li>✓ Plats à emporter et livraison</li> </ul>   |
| Commerces de détail    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvrir avec un plan opérationnel</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tous les commerce de détail peut fonctionner à 25 % de sa capacité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture avec distanciation physique et autres mesures de santé publique</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture avec distanciation physique</li> </ul>  |
| Services personnels    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvrir avec un plan opérationnel</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur rendez-vous uniquement, avec le mandat de mask</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvert mais doit suivre <a href="#">le guide des services personnels</a>.</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture avec une distanciation physique et des mesures de santé publique</li> </ul>   |
| Centres sportifs       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvrir avec un plan opérationnel</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entraînement tête-à-tête à l'intérieur</li> <li>✓ L'entraînement à l'extérieur peut fonctionner avec un maximum de 5 personnes.</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture avec éloignement physique et autres mesures de santé publique</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture avec une distanciation physique et des mesures de santé publique</li> </ul>   |

# Pétition en ligne.

<https://initiative.cfib-fcei.ca/petitioncovid/>



**SIGNEZ LA PÉTITION!**

74 Shares

Twitter Facebook 43 LinkedIn 23 Email

**MADAME LA MINISTRE FREELAND:**

La fin de la pandémie approche, mais ses effets sur les PME comme la mienne vont perdurer pendant plusieurs années.

Même lorsque toutes les restrictions auront été levées, mon entreprise ne retrouvera pas son chiffre d'affaires d'avant la pandémie du jour au lendemain et payer les dettes accumulées juste pour que mon entreprise reste en vie sera difficile.

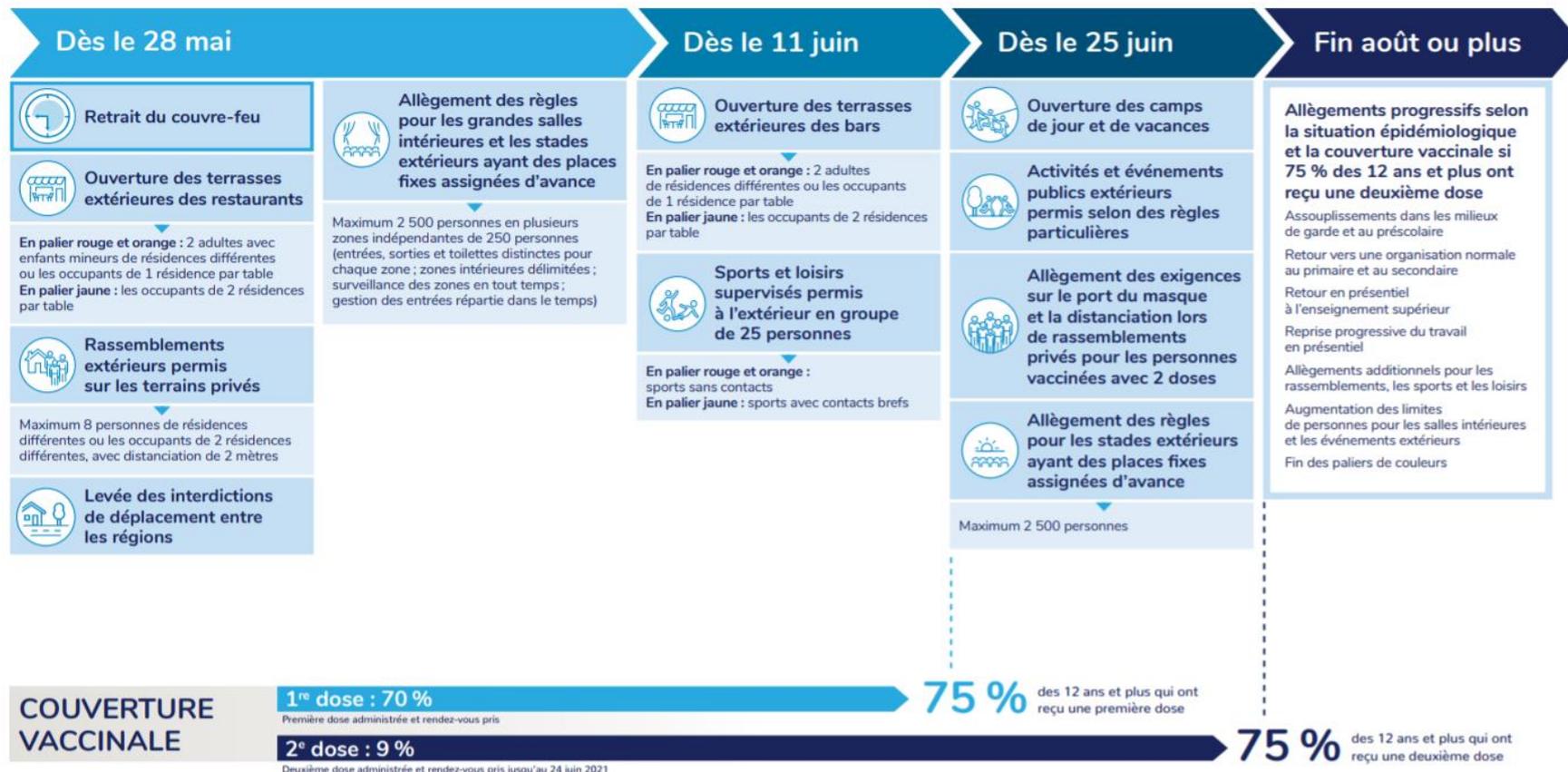
**Pour aider les PME à se relever et à contribuer à la relance de l'économie, je demande à votre gouvernement de:**

- **Prolonger tous les programmes d'aide et conserver les taux de subvention à leurs niveaux actuels** jusqu'à ce que l'économie soit entièrement rouverte (nos frontières également) et que toutes les PME puissent servir leurs clients en

Source : <https://initiative.cfib-fcei.ca/petitioncovid/>

# Réouverture du Québec

## ASSOUPLISSEMENTS PRÉVUS POUR TOUS LES PALIERS



<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement>

# Réouverture de l'Ontario

## Plan d'action pour le déconfinement – faits saillants

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>Taux de vaccination et principaux indicateurs de la santé publique et des soins de santé</p> <p><b>Étape 1</b></p> <p><b>60 %</b></p> <p>des adultes ayant reçu une première dose</p>  | <p>Taux de vaccination et principaux indicateurs de la santé publique et des soins de santé</p> <p><b>Étape 2</b></p> <p><b>70 %</b></p> <p>des adultes ayant reçu une première dose<br/>20 % des adultes entièrement vaccinés</p>  | <p>Taux de vaccination et principaux indicateurs de la santé publique et des soins de santé</p> <p><b>Étape 3</b></p> <p><b>70-80 %</b></p> <p>des adultes ayant reçu une première dose<br/>25 % des adultes entièrement vaccinés</p>  |
| <p><b>Permis, avec certaines restrictions</b></p> <p>Espaces extérieurs commencent à ouvrir, les installations intérieures sont limitées avec des restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rassemblements sociaux et événements publics organisés à l'extérieur : 10 personnes maximum</li><li>• Repas à l'extérieur : 4 personnes par table</li><li>• Commerces de détail essentiels avec limite de capacité de 25 %</li><li>• Commerces de détail non essentiels avec limite de capacité de 15 %</li><li>• Services, cérémonies et rites religieux à l'intérieur avec limite de capacité de 15 % et à l'extérieur avec limite de capacité permettant une distanciation physique de 2 mètres.</li><li>• Entraînement sportif (pas de partie ou de pratique), cours de conditionnement physique récréatifs et entraînement personnel à l'extérieur : 10 personnes</li><li>• Camps de jour</li><li>• Camping avec nuitée dans les emplacements et les terrains de camping, y compris les parcs de Parcs Ontario</li><li>• Courses de chevaux et circuits automobiles à l'extérieur, sans spectateur</li><li>• Piscines et patinoires extérieures</li></ul> | <p><b>Permis, avec certaines restrictions</b></p> <p>Activités intérieures, en petits groupes, avec couvre-visage, et élargissement des activités à l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rassemblements sociaux et événements publics organisés à l'extérieur : 25 personnes maximum</li><li>• Rassemblements sociaux et événements publics organisés à l'intérieur : 5 personnes maximum</li><li>• Repas à l'extérieur : 6 personnes par table</li><li>• Commerces de détail essentiels avec limite de capacité de 50 %</li><li>• Commerces de détail non essentiels avec limite de capacité de 25 %</li><li>• Plus grands services religieux, cérémonies et rites à l'intérieur, y compris les mariages et les funérailles, avec limite de capacité</li><li>• Les camps de vacances</li><li>• Services de soins personnels avec port du couvre-visage en tout temps</li><li>• Salles de réunion et événements à l'extérieur</li><li>• Parcs d'amusement et parcs aquatiques à l'extérieur</li><li>• Événements sportifs et ligues sportives à l'extérieur</li><li>• Cinémas, installations scéniques, concerts et attractions en plein air</li></ul> | <p><b>Permis, avec certaines restrictions</b></p> <p>Activités à l'intérieur dans les endroits où le couvre-visage ne peut être porté en tout temps</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plus grands rassemblements sociaux et événements publics organisés à l'intérieur et à l'extérieur</li><li>• Ouverture des salles à manger</li><li>• Commerces de détail essentiels et non essentiels avec capacité limitée</li><li>• Plus grands services religieux, rites et cérémonies à l'intérieur, y compris les mariages et les funérailles avec limite de capacité</li><li>• Salles de réunion et événements à l'intérieur</li><li>• Installations sportives et récréatives à l'intérieur</li><li>• Événements avec places assises à l'intérieur</li><li>• Attractions et lieux culturels à l'intérieur</li><li>• Casinos et salles de bingo</li><li>• Toute autre activité permise à l'extérieur à la phase 2 sera autorisée à l'intérieur</li></ul> |
| <p>21 jours ou + avant la prochaine étape ➔</p>   | <p>21 jours ou + avant la prochaine étape ➔</p>   |  |

<https://www.ontario.ca/fr/page/deconfinement-de-lontario>

# Réouverture du Nouveau-Brunswick

## Phase 1

La première étape devrait entrer en vigueur le :

- au moins 75 pour cent des gens du Nouveau-Brunswick âgés de 12 ans et plus ont reçu leur première dose du vaccin
- le nombre d'hospitalisations reste faible
- toutes les zones de santé restent en phase d'alerte jaune

### Enregistrement de voyage

- Obligatoire pour tous les voyages

### Déplacements

- Permis, sans aucun test de dépistage ou période d'isolement requis, pour les personnes provenant de l'I.P.-É., de T.-N.-L. et des régions d'Avignon et du Témiscouata (au Québec)
- Maintenir l'exigence d'isolement dans un établissement désigné pour les personnes provenant de l'extérieur de l'I.P.-É., de T.-N.-L. et des régions d'Avignon et du Témiscouata (au Québec)
- Déplacements pour visiteurs personnelles ou familiales (comprenant les visites en fin de vie, les funérailles et des soins, y compris la garde d'enfants, qui ne sont autrement pas disponibles)  
Autorisés pour les personnes qui se rendent au N.-B. ou qui reviennent au N.-B. après un voyage à l'extérieur de l'I.P.-É., de T.-N.-L., de la région d'Avignon et du Témiscouata, avec isolement et test de dépistage obligatoire au jour 5 (résultat obtenu au plus tard au jour 7), fin de l'isolement lorsque les résultats de test sont négatifs.
- Les navetteurs frontaliers et les camionneurs n'auront plus besoin de s'isoler ni de subir un test de dépistage.
- Les travailleurs (y compris les travailleurs en rotation), les gens qui déménagent au Nouveau-Brunswick et les voyageurs qui viennent au Nouveau-Brunswick mais qui proviennent de l'extérieur de l'I.P.-É., de T.-N.-L., de la région d'Avignon et du Témiscouata doivent s'isoler et subir un test au jour 5 (résultat obtenu au plus tard au jour 7). Leur isolement peut prendre fin si les résultats de test sont négatifs, à moins qu'un plan d'isolement sauf pour aller travailler soit en place. Toute la famille doit s'isoler à moins que la personne puisse s'isoler dans un lieu séparé de la famille.

### Contacts, rassemblements et capacité

- Permettre le contact avec toute la famille et les amis dans les zones en phase jaune
- Rassemblements informels à l'intérieur : maximum de 20 personnes  
Rassemblements formels à l'intérieur : capacité de 50 % et plan opérationnel en place
- Rassemblements informels à l'extérieur : distanciation de deux mètres entre les groupes  
Rassemblements formels à l'extérieur : Capacité maximum possible avec distanciation et plan opérationnel en place

### Enregistrement de voyage

- Obligatoire pour tous les voyages à l'extérieur de la bulle atlantique / de la région d'Avignon / du Témiscouata

### Déplacements

- Ouverture de la bulle atlantique à la Nouvelle-Écosse
- Voyageurs du Canada et du Maine qui ont reçu une dose du vaccin (voyageurs du Maine – en attente des exigences fédérales)  
Aucune exigence d'isolement pour les voyageurs
- Voyageurs du Canada et du Maine qui n'ont reçu aucune dose du vaccin (voyageurs du Maine – en attente des exigences fédérales)  
Isolement et test de dépistage au jour 5 (résultat obtenu au plus tard au jour 7) et fin d'isolement si les résultats du test sont négatifs
- Voyageurs internationaux qui ne sont pas vaccinés ou qui ont reçu une seule dose du vaccin  
Isolement de 14 jours et test de dépistage au jour 10 (en attente des exigences fédérales)
- Voyageurs internationaux qui ont reçu deux doses du vaccin  
Aucune exigence d'isolement
- Supprimer l'exigence d'isolement dans un établissement désigné

### Restaurants, entreprises et écoles

- Capacité normale avec tenue de listes de contacts pour les clients (clients de conditionnement physique, salons, restaurants, etc.)  
Port du masque lorsque la distanciation physique de deux mètres ne peut pas être respectée ou lorsqu'un restaurant est en train de manger ou boire

### Sports et activités sportives

- Les activités sportives organisées sont permises, pourvu qu'un plan opérationnel soit en place.  
La tenue de parties et de compétitions de joueurs/d'équipes de l'extérieur du Canada atlantique doit respecter certaines exigences liées aux voyages

### Masques

- Obligatoire, conformément aux directives actuelles

### Célébrations religieuses

- Permisses avec un plan opérationnel relatif à la COVID-19  
Capacité maximale de 50 % de l'établissement  
La chorale doit être à quatre mètres de la congrégation

### Restaurants, entreprises et écoles

- Aucun changement par rapport aux directives actuelles

### Sports et activités sportives

- Les activités sportives organisées sont permises, pourvu qu'un plan opérationnel soit en place.  
La tenue de parties et de compétitions est limitée aux joueurs/d'équipes de l'I.P.-É., de T.-N.-L., de la région d'Avignon et du Témiscouata

### Garderies et camps

- Aucun changement par rapport aux directives actuelles

### Masques

- Obligatoire, conformément aux directives actuelles

### Célébrations religieuses

- Permisses avec un plan opérationnel relatif à la COVID-19  
Capacité maximale de 50 % de l'établissement  
La chorale doit être à quatre mètres de la congrégation

## Phase 2

La deuxième étape devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, jour de la fête du Canada, à condition que :

- 75 pour cent des gens du Nouveau-Brunswick âgés de 12 ans et plus aient reçu leur première dose du vaccin
- 20 pour cent des personnes âgées de 65 ans et plus aient reçu leur deuxième dose
- le nombre d'hospitalisations reste faible
- toutes les zones de santé restent en phase d'alerte jaune

## Phase 3

La troisième étape devrait entrer en vigueur le 2 août, à condition que 75 pour cent des gens du Nouveau-Brunswick âgés de 12 ans et plus aient reçu leur deuxième dose du vaccin. À ce moment, la province passera à la phase verte, l'arrêt d'urgence prendra fin, et toutes les restrictions seront levées.

\*Le plan est conditionnel à l'évaluation des risques, aux taux de vaccination, aux hospitalisations en raison de la COVID-19, etc.

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/phase-dalerte/en-route-vers.html>

# Réouverture de la Colombie-Britannique

## 1<sup>re</sup> étape : 25 mai

Les critères pour entamer la 1<sup>re</sup> étape sont les suivants : au moins 60 % des personnes de 18 ans et plus ont reçu la première dose du vaccin, et le nombre de cas de COVID-19 et d'hospitalisations y étant liées est stable.

## 2<sup>e</sup> étape : au plus tôt le 15 juin

Les critères pour passer à la 2<sup>e</sup> étape sont les suivants : au moins 65 % des personnes de 18 ans et plus ont reçu la première dose de vaccin et le nombre de cas de COVID-19 et d'hospitalisations y étant liées est en baisse.

La date la plus proche pour passer à la 2<sup>e</sup> étape est le 15 juin.

## 3<sup>e</sup> étape : au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet

Les critères pour passer à la 3<sup>e</sup> étape sont les suivants : au moins 70 % des personnes de 18 ans et plus ont reçu la première dose du vaccin et le nombre de cas de COVID-19 et d'hospitalisations y étant liées est faible.

La date la plus proche pour passer à la 3<sup>e</sup> étape est le 1<sup>er</sup> juillet.

## 4<sup>e</sup> étape : au plus tôt le 7 septembre

Les critères pour passer à la 4<sup>e</sup> étape sont les suivants : plus de 70 % des personnes de 18 ans et plus ont reçu la première dose de vaccin et le nombre de cas de COVID-19 et d'hospitalisations y étant liées est faible.

La date la plus proche pour passer à la 4<sup>e</sup> étape est le 7 septembre.

Pour en savoir plus consultez ce site web.

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/translation/fr/restart>

# Réouverture de l'Île-du-Prince-Édouard

## Aller de l'avant – étape 1

Renseignez-vous sur l'étape 1 (Date prévue – 6 juin 2021)

- **Les rassemblements personnels** pourront compter jusqu'à 20 personnes à l'intérieur et à l'extérieur.
- **Les mariages et les funérailles** seront autorisés avec un maximum de 150 personnes, par cohortes de 50, organisés par une entreprise ou une organisation reconnues.
- **Les événements spéciaux** (ex. : mariages dans une cour, fêtes d'anniversaire) organisés par des particuliers seront autorisés pour un maximum de 50 personnes avec un plan opérationnel révisé.
- **Les restaurants** pourront avoir des tables de 20 personnes au maximum; il n'y a pas d'heure limite de fermeture pour la consommation en personne d'aliments et de boissons.

## Aller de l'avant – étape 4

Renseignez-vous sur l'étape 4 (Date prévue – 8 août 2021)

- **Les voyages au pays à l'extérieur du Canada atlantique** seront autorisés avec une approbation préalable selon les volets de déplacement existants; pas d'isolement pour les voyageurs entièrement vaccinés (par exemple, liens familiaux, résidents saisonniers, travailleurs); isolement raccourci et tests pour les voyageurs partiellement vaccinés ou non vaccinés. Les résidents de l'Île qui sont entièrement vaccinés pourront voyager au Canada sans avoir à s'auto-isoler à leur retour s'ils se font tester.

## Aller de l'avant – étape 2

Renseignez-vous sur l'étape 2 (Date prévue – 27 juin 2021)

- **Les déplacements à l'intérieur du Canada atlantique** de résidents permanents de la région pour venir à l'Île-du-Prince-Édouard seront autorisés sans avoir à passer par des volets d'approbation ou à obtenir une approbation préalable; il n'y aura pas d'isolement pour les voyageurs entièrement ou partiellement vaccinés s'ils se font tester; isolement raccourci et test pour les voyageurs non vaccinés. Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard entièrement ou partiellement vaccinés qui voyagent au Canada atlantique n'auront pas à s'auto-isoler à leur retour s'ils se font tester.
- **Les voyages au pays à l'extérieur du Canada atlantique** seront autorisés sous réserve d'une approbation préalable selon des volets, d'un isolement réduit et de tests pour tous les voyageurs.

## Aller de l'avant – étape 5

Renseignez-vous sur l'étape 5 (Date prévue - 12 septembre 2021)

- **Les mesures d'éloignement physique** seront allégées.
- **Les exigences relatives aux masques non médicaux** seront allégées à nouveau.
- **Les rassemblements personnels** n'auront pas de limites.
- **Les rassemblements organisés** n'auront pas de limites.
- Il n'y aura aucune restriction pour **les entreprises et les organisations**.
- **L'apprentissage se fera en classe à temps plein de la maternelle à la 12e année**, avec possibilité de cohorte ciblée en fonction de la vaccination.
- **L'enseignement se fera en classe à plein temps au postsecondaire**, possiblement en fonction de la vaccination, avec des options d'apprentissage en ligne.
- Les personnes dans les établissements **de soins de longue durée** pourront recevoir des visiteurs sans restriction si le seuil de vaccination est maintenu.
- **Les risques liés aux voyages continueront d'être considérés attentivement**.
- **Les voyages au Canada** ne nécessiteront pas d'autorisation préalable.
- **Certaines mesures d'isolement et de dépistage** seront recommandées pour les voyageurs non vaccinés ou partiellement vaccinés.
- **Les voyages internationaux** dépendront des mesures fédérales.
- **Les tests aux points d'entrée et les contrôles aux frontières** seront éliminés.

## Aller de l'avant – étape 3

Renseignez-vous sur l'étape 3 (Date prévue – 18 juillet 2021)

- **Les exigences relatives aux masques non médicaux** seront allégées.
- **Les rassemblements organisés** par une entreprise ou une organisation seront autorisés avec des cohortes de 200 personnes maximum à l'extérieur ou de 100 personnes à l'intérieur.
- **Les rassemblements multiples** organisés par une entreprise ou une organisation seront autorisés avec un plan opérationnel approuvé.
- **Les mariages et les funérailles** pourront accueillir jusqu'à 200 personnes (selon les limites de cohorte).
- **Les activités sportives et récréatives** qui nécessitent un contact étroit (ex. : sports, prestations, etc.) seront limitées à une seule cohorte de 100 personnes par jour.

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/aller-lavant-2021>

# Réouverture du Yukon

| Mesures de santé publique                | Étape actuelle (où nous en sommes)<br>But : Mener une campagne de vaccination efficace, mettre l'accent sur la durabilité à long terme et apprendre à vivre avec la COVID-19 en toute sécurité.   | Prochaine étape<br>But : Renforcer nos moyens pour pouvoir commencer à lever graduellement les mesures sanitaires.   | Après l'état d'urgence<br>La décision de passer à cette étape dépendra d'une évaluation des risques tenant compte de l'efficacité du vaccin contre les variants de la COVID-19, de l'épidémiologie du territoire et des régions voisines et de la progression de la campagne de vaccination nationale.<br>But : Lever l'état d'urgence et la plupart des mesures sanitaires. |
|--|---|--|--|
| Passage de la frontière et isolement     | Tout résident du Canada peut entrer au Yukon, à condition de s'isoler à son arrivée.  | Élargir la portée des plans alternatifs d'isolement en y ajoutant davantage de mesures propres au travail et au secteur du tourisme s'il est sécuritaire de le faire.<br>Former une bulle avec d'autres provinces ou territoires lorsqu'il sera sécuritaire de le faire.<br>Réévaluer la durée de l'isolement en présence de mesures de dépistage accrues si des données probantes le justifient.<br>Envisager d'autres emplacements pour l'isolement s'il est sécuritaire de le faire.  | Les restrictions seront levées ou modifiées selon les recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon.<br>La modification des restrictions sera fondée sur l'évaluation de l'épidémiologie d'ici et des régions voisines ainsi que de la progression de la campagne de vaccination nationale.   |
| Déplacements au Yukon                    | Limiter les déplacements d'une collectivité à une autre.<br>Faire preuve de respect dans ses déplacements sur le territoire et dans ses visites dans une autre collectivité.  | Collaborer avec les collectivités pour assurer des déplacements et des visites sécuritaires.   |  |
| Distanciation physique et port du masque | Une bulle sociale peut compter de 3 à 5 familles ou de 10 à 15 personnes. Les bulles doivent rester petites et toujours être composées des mêmes personnes.   | Faire passer la taille de la bulle sociale à 20 personnes si le taux de vaccination est élevé et que le nombre de cas de COVID-19 est faible.<br>Envisager la modification des exigences de distanciation physique en collaboration avec d'autres provinces et territoires canadiens en fonction de la compréhension des répercussions des variants.<br>Envisager la modification des exigences liées au port du masque obligatoire une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que l'on comprendra mieux les variants.              |  |
| Rassemblements sociaux                   | À l'intérieur : 10 personnes ou moins.<br>À l'extérieur : 50 personnes ou moins.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rassemblements non organisés<br/>À l'intérieur : 20 personnes<br/>À l'extérieur : 100 personnes</li> <li>Rassemblements organisés<br/>À l'intérieur : selon la capacité de la salle<br/>À l'extérieur : 200 personnes</li> </ul> Envisager la modification des lignes directrices pour permettre de plus grands rassemblements (potlachs, célébrations de la vie, mariages) en toute sécurité une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que le nombre de cas de COVID-19 sera assez faible. |  |
| Entreprises et services                  | Les bars ont réduit leur capacité d'accueil de moitié. Les salles à manger des restaurants peuvent rester ouvertes, à condition que la distanciation sociale puisse être respectée. Un plan de mise en application des mesures de restrictions doit avoir été soumis et approuvé. | Lever les restrictions liées à la capacité d'accueil dans les bars et les restaurants et viser une capacité de 100 % si le taux de vaccination est élevé et que les plans de mise en application des mesures de restrictions sont respectés.<br>Envisager des mesures de dépistage accrues pour favoriser la sécurité des activités.<br>Réduire ou éliminer les lignes directrices pour le télétravail.  |  |
| Loisirs et divertissement                | Les centres récréatifs et les bibliothèques peuvent rester ouverts s'ils réduisent leur capacité d'accueil et suivent les lignes directrices.   | Augmenter la capacité d'accueil pour les centres de conditionnement physique et les centres récréatifs dont le plan a été approuvé.  |  |
| Enseignement et garde d'enfants          | Reprise de l'enseignement en personne pour les élèves de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année pour l'année scolaire 2021-2022.<br>Retour sur le campus de l'Université du Yukon déterminé en consultation avec le conseil de l'Université.                                    | Une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que l'on comprendra mieux les variants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assouplir les exigences de distanciation et de port du masque dans les écoles.</li> <li>Reprenre les journées complètes d'enseignement pour les élèves de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.</li> <li>Assouplir les exigences quant aux plans approuvés pour certains établissements d'enseignement et de garde d'enfants, voir tous les établissements.</li> </ul>                            |  |

<https://yukon.ca/fr/voie-a-suivre-prochaines-etapes>

# Réouverture du Nunavut



[https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/nunavuts\\_path\\_final\\_framework\\_-\\_fre\\_sm.pdf](https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/nunavuts_path_final_framework_-_fre_sm.pdf)

# Détails de réouverture pour les provinces suivantes :

Alberta - <https://www.alberta.ca/enhanced-public-health-measures.aspx>

Saskatchewan - <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/health-and-healthy-living/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan>

Territoires du Nord-Ouest - <https://www.gov.nt.ca/covid-19/sites/covid/files/resources/emerging-wisely-fr.pdf>

Nouvelle-Écosse - <https://novascotia.ca/reopening-plan/phase-one/>



**FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

[fcei.ca/covid19](https://fcei.ca/covid19)

*En affaires pour vos affaires*<sup>MC</sup>



1-833-568-3234